

Pierre SALMERON
Président de Sud Environnement
Vice Président d'Environnement 92

Les propositions contenues dans le fichier joint s'appuient sur les résultats d'un travail réalisé pour Environnement 92 en 2020, dans le cadre de leur stage de master, par deux étudiants de l'université de Paris, Anna Kharlanova et Malé Kital (avec subvention du Département des Hauts-de-Seine et de l'Agence Régionale de Biodiversité)

La notion de « front urbain » : une approche binaire des zones à protéger ou densifier opposée à l'approche par les réseaux écologiques ? C'est ce que laisse penser la notion d'espaces Naturels Agricoles et Forestiers mise en avant dans le ZAN qui s'appuie sur les cartes Corinne Land Cover. Pourtant « *la plupart des espaces urbains non artificialisés sont des "Espaces à Caractère Naturel" qui potentiellement peuvent évoluer pour accueillir faune et flore et les y maintenir* »¹.

En plus de la protection réservoirs, celle des espaces corridors autour des réservoirs devrait être assurée dans le cadre d'une **approche différenciée de l'urbanisme**.

En conséquence toute la zone à l'intérieur des fronts urbains ne peut être densifiée dans les mêmes proportions.

Ainsi dans les zones corridors le pourcentage de pleine terre par rapport aux Îlots physiques devrait être de 50 % et de 40 % ailleurs. Dans les zones caractérisées par des seuils inférieurs, un objectif de 30 % devrait être fixé.

Pour pouvoir mettre en œuvre une approche différenciée de l'urbanisme, il faut commencer par établir des cartes des paysages, et sur leur base, des cartes des réseaux écologiques à l'échelle des Établissements Publics Territoriaux, cartes qui devraient être prises en compte beaucoup plus précisément au niveau du SDRIF[E].

La préservation des zones non urbanisées voulue par la définition des fronts urbains serait utilement remplacée par la préservation des réservoirs de biodiversité et celle des corridors assurant leur fonctionnalité.

La conséquence d'une urbanisation différenciée serait que la densification des espaces déjà urbanisés, même s'ils sont desservis par des transports collectifs, ne pourrait être pratiquée de manière uniforme : une partie des zones urbanisées est en effet incluse dans les zones corridors écologiques qui entourent les réservoirs de biodiversité.

La préservation des espaces ouverts de faible emprise ne permet la circulation de la faune que si le parcours à effectuer n'est pas trop important (moins de 2 km pour la mésange) ou s'ils sont maillés de réservoirs relais de taille suffisante selon les espèces concernées (3 à 4 ha pour la mésange).

Il n'est donc pas possible de s'en tenir à un discours affirmant que malgré des emprises parfois très faibles, les espaces ouverts urbains reliés entre eux par des éléments linéaires, constituent les maillons du réseau écologique urbain.

1 Philippe Clergeau

Ces propositions résultent d'un travail d'analyse des réseaux écologiques sur le Département des Hauts-de-Seine.

Le 28 avril 2021